

Séance du 28 juin 2023

Délibération n°2023-76

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de juin à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 06 juin 2023.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame MILLERAT-DALDIN Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	21
Votes Contre	0
Abstentions	1
	D.BONNEAU

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8.4	Thème : Aménagement du territoire
----------	-----------------------------------

Objet : Mise en place d'un accès sur le site des Forges

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023-09 du conseil communautaire relative à la demande de subventions pour la création d'une entrée sur le site des Forges ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que lors de sa séance en date du 08 février 2023 (D2023-09), le conseil communautaire a décidé :

- d'autoriser le Président à déposer une lettre d'intention auprès des services préfectoraux au titre de la DETR 2024 dans le cadre de la création d'une entrée sur le site des Forges ;
- d'autoriser le Président à procéder à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une entrée sur le site des Forges ;
- d'inscrire les crédits correspondants à la maîtrise d'œuvre et aux études préalables au budget primitif 2023 ;

Considérant le nouveau projet et l'impossibilité de signer le contrat de territoire 2^{ème} génération avec le Conseil départemental ;

Considérant que le nouveau plan de financement serait le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Achat	26 000,00	Région (40%)	50 000,00
Travaux	99 000,00	Département (40 %)	50 000,00
		Autofinancement (20 %)	25 000,00
TOTAL	125 000,00	TOTAL	125 000,00

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le Président à négocier avec le Maire de Saint-Bonnet-Tronçais pour l'achat d'une parcelle à proximité du site des Forges dans le cadre de la mise en place d'un accès.

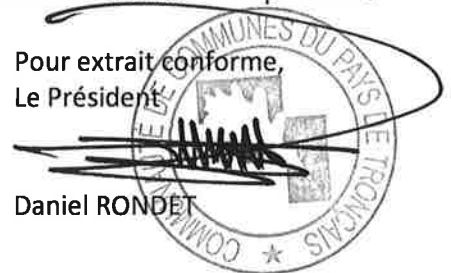
Article 2 : de prévoir une enveloppe maximale de 125 000 € HT pour la mise en place d'un accès sur le site des Forges avec une aide de la Région via le Contrat Ambition Région de 40 % des dépenses subventionnables, et une aide du Département via le futur Contrat de territoire 2^{ème} génération de 40 % des dépenses subventionnables.

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 28 juin 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Daniel RONDET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr